



La Cour constitutionnelle vous annonce avec une immense tristesse le décès de

Monsieur Louis DE GRÈVE Président émérite de la Cour constitutionnelle décédé à Hal le 12 mai 2021

Louis DE GRÈVE est né à Hal le 17 octobre 1929. Après avoir obtenu son doctorat en droit à la VUB, il a accompli son service militaire comme officier de réserve. En août 1956, il a entamé sa carrière administrative en tant que secrétaire d'administration pour devenir inspecteur général de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants en 1971.

Résident de Hal, il a entamé sa carrière politique comme conseiller communal en 1958, fonction qu'il a exercée jusqu'à sa nomination à la Cour d'arbitrage. En 1965, il est devenu bourgmestre de Hal, fonction qu'il a exercée jusqu'en 1971. De 1976 à 1982, il y a exercé la fonction d'échevin. En 1971, il a été élu conseiller provincial du Brabant, fonction qu'il a conservée jusqu'en 1974.

Dès 1974, il a siégé en tant que sénateur élu direct, pour rejoindre la Chambre des représentants en 1977, assemblée où il a siégé jusqu'à fin septembre 1984. Par suite de son double mandat, il a également été membre du Conseil culturel de la Communauté culturelle néerlandaise (1974-1980) et du Conseil flamand, où il a présidé le groupe PVV de décembre 1981 à septembre 1984.

Louis DE GRÈVE a été nommé juge à la Cour d'arbitrage (actuellement la Cour constitutionnelle) par arrêté royal du 10 septembre 1984. Il a été élu président par ses collègues à partir du 14 septembre 1993 et a exercé cette fonction jusqu'à son éméritat le 17 octobre 1999. La Cour constitutionnelle perd ainsi, par le décès du président émérite DE GRÈVE, le dernier des "membres fondateurs" de la Cour d'arbitrage.

Après sa mise à la retraite, il a continué à entretenir des contacts avec la Cour, répondant à chaque invitation pour tout événement, formel ou informel. Tout au long de sa carrière, il est resté proche des habitants de sa ville de Hal. Il a été actif pendant plus de 80 ans auprès de l'Harmonie Royale Sainte-Cécile, comme musicien et membre du comité.

La Cour présente à ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ses sincères condoléances.